



Urgent huissier Médicours

Par **kesha**, le **31/01/2013** à **11:42**

Bonjour ,

J'ai lu pas mal de sujet sur Médicours , mais je n'ai pas trouvé de témoignage faisant référence au courrier que j'ai reçu en recommandée.

Pour faire rapide , comme tout le monde j'ai choisi de faire cette formation qui me permettait de travailler à côté et ainsi payer la location dans laquelle j'étais seule. Mais en Mars 2010 soit 5 mois après mon inscription j'ai perdu mon travail et me suis retrouvé à la rue , devant trouver refuge chez des amis différents tout les soirs. Ayant informé mon souhait d'arrêter à Médicours ils ont jamais voulu rien entendre.

Mais en août 2011 j'ai arrêté les prélèvements après avoir lu des témoignages sur différents forum dont celui ci.

J'ai bien évidemment reçu des courriers (même après un déménagement ils m'ont retrouvés)

Leurs soit disant bureau de recouvrement me harcèle par téléphone et courrier depuis Octobre 2012 en me menaçant de devoir payer la somme. Hier j'ai reçue un RAR avec un avis de passage à compter du 6 Février d'un huissier après accord du juge au tribunal d'instance.

J'ai vu qu'il y avait peu de chance , mais je commence vraiment à en avoir marre qu'ils m'harcèlent tout les jours en menaçant.

Aujourd'hui j'attend un entretien avec la DGCCRF pour pouvoir déposer plainte mais que dois-je faire en attendant ? Leurs répondre une énième fois en sachant que ça ne sert à rien ? Aller porter plainte contre leur soit disant bureau de recouvrement et Mme Declercq pour

Harcèlement ?

Je trouve cela quand même incroyable qu'une escroquerie pareil qui est reconnue par UFC Que Choisir , la DGCCRF , Pole Emploi ou encore le médiateur de la République ne soit pas encore résolue et qu'ils continuent à pourrir la vie des gens.

Merci de vos réponses

Par **pat76**, le **31/01/2013** à **15:33**

Bonjour

Vous aviez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informiez l'établissement que vous aviez décidé de résilier votre contrat?

Par **kesha**, le **31/01/2013** à **21:50**

Oui tout a fait mais je n'ai plus les preuves car au moment ou j'ai envoyé le recommandé suite à ma situation , la maison dans laquelle je vivais a été cambriolée (ça j'ai le dépôt de plainte et la constatations du commissariat de police du délit car la maison a été fouillée et des choses ont disparues.).

J'ai laisse les prélèvements jusqu'en août 2011 soit plus que les 30% réclamée après 3 mois et il cherche encore a faire pression.

Je sais très bien qu'ils ne peuvent rien faire mais je trouve scandaleux qu'ils puissent encore pratiquer leurs escroqueries alors qu'il y a des centaines de plaintes sur internet. J'ai d'ailleurs transmis ce recommandé à la DGCCRF et attend leur appel pour avoir les infos nécessaires pour porter plainte

Mais est ce normal de recevoir ce courrier ? Apparemment certains l'ont reçu et ont également reçu un suivant disant qu'ils saisiraient les biens.

Par **pat76**, le **07/02/2013** à **15:36**

Bonjour kesha

Attendez la suite en toute sérénité et ne tenez pas compte des menaces de saisie et autres fadaises.

Ne répondez pas aux appels téléphoniques venant des huissiers et encore moins aux lettres simples.